

Sensibilisation à la gestion des déchets spéciaux (Amiante, HAP, Plomb, Parasites du bois)

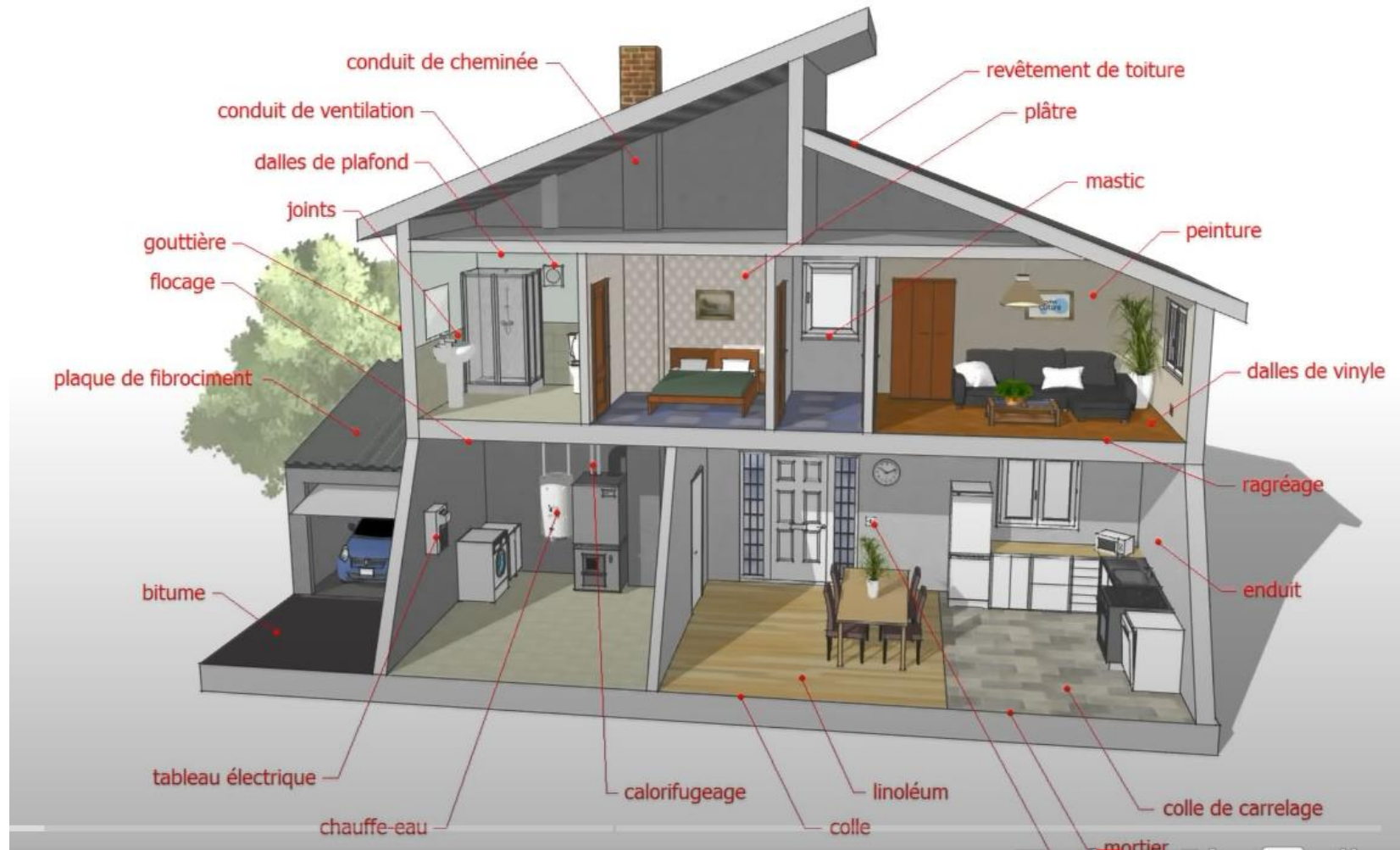
Pour les points de reprise

V1, le 15/04/2024



I. L'amiante

Où trouve-t-on l'amiante dans un bâtiment ?



Comment reconnaître l'amiante ?

1. Lié à du béton type FIBROCIMENT :

➤ Les **plaques d'amiante** :

- structure alvéolaire gaufrée et construction multicouche
- de couleurs grises, blanches ou beiges

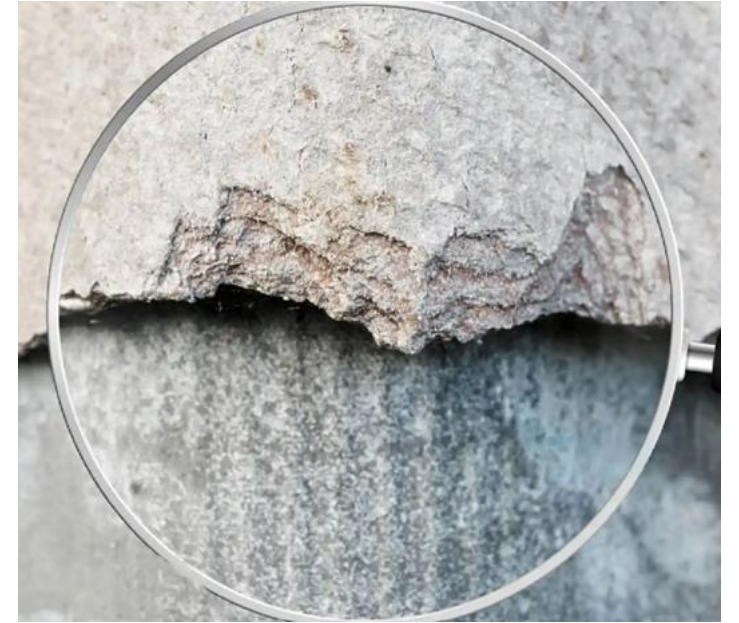


Il existe des plaques en fibrociment **NON AMIANTEES**, elles sont reconnaissable grâce à la présence d'une bande bleue et d'un marquage NT pour (New Technologie)



➤ **Les conduits :**

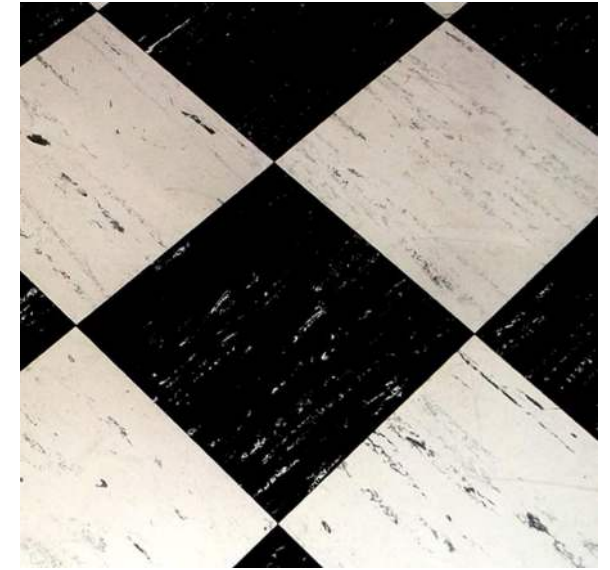
- aspect fibreux lorsqu'on les regarde sur le champ
- ne se cassent pas de façon nette
- de couleur gris en général



2. Mélangé à d'autre matériaux :

➤ Les dalles de sol :

- cassantes si elles contiennent de l'amiante
- en général collées avec de la colle jaune ou noire qui peut être amiantée



➤ **Les tresses :**

- on les retrouve souvent sur les anciennes chaudières et poêles
- généralement mates, blanches à légèrement marron



➤ **Les joint de vitrages :**

- peuvent couler ou ressembler à une tresse
- sont de couleurs noires, blanches et marron



➤ **Les enrobés :**

- amiante incorporée de 1980 à 1995 pour améliorer la solidité des voiries et renforcer leurs résistances à l'abrasion

Des HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) peuvent également être présents dans les enrobés.

Ils sont classés comme CMR (Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique).



Conduite à tenir sur les points de reprise concernant l'amiante

En cas de suspicion de présence d'amiante, demander :

- la facture d'achat du matériau
- ou un justificatif tel qu'un diagnostic amiante avant travaux

➤ Si absence de justificatif, refuser les matériaux ou demander à ce qu'ils soient déposés dans un contenant spécifique amiante dans la zone dédiée, si existante

En cas de constatation d'un dépôt d'amiante non autorisé :

- tenter de retrouver l'apporteur et lui demander de récupérer les matériaux concernés

➤ Si l'apporteur identifié ne venait pas récupérer les matériaux concernés, l'intégralité de la benne pourrait lui être facturé au tarif du traitement de l'amiante



Conduite à tenir sur les points de reprise concernant les enrobés

Lors de la dépose d'enrobés, demander :

- les analyses en HAP qui devront être $< 50 \text{ mg/kg}$
- ou un justificatif tel qu'un diagnostic HAP avant travaux

➤ Si absence de justificatif, refuser les matériaux ou demander à ce qu'ils soient déposés dans un contenant spécifique sur zone dédiée, si existante

En cas de constatation d'un dépôt d'enrobés avec HAP non autorisé :

- tenter de retrouver l'apporteur et lui demander de récupérer les matériaux concernés

➤ Si l'apporteur identifié ne venait pas récupérer les matériaux concernés, l'intégralité de la benne pourrait lui être facturé au tarif du traitement des HAP



II. Le plomb

2. Où trouve-t-on les éléments impactés par le plomb ?

On retrouve les peintures au plomb sur :

- Les volets, les fenêtres, les plinthes en bois
- Les éléments en acier comme : les mains courantes, les escaliers, les portes
- Les murs

Les peintures s'écaillent de manière grossière

Présence de plomb dans les faïences (servait à fixer les couleurs)



Conduite à tenir sur les points de reprise

En cas de suspicion de présence de plomb, demander :

- la facture d'achat du matériau
- ou un justificatif tel qu'un diagnostic plomb avant travaux

➤ Si absence de justificatif, refuser les matériaux ou demander à ce qu'ils soient déposés dans un contenant spécifique dans la zone dédiée, si existante

En cas de constatation d'un dépôt de matériaux avec peinture au plomb non autorisé :

- tenter de retrouver l'apporteur et lui demander de récupérer les matériaux concernés
- Si l'apporteur identifié ne venait pas récupérer les matériaux concernés, l'intégralité de la benne pourrait lui être facturé au tarif du traitement d'éléments avec du plomb selon les teneurs analysées



III. Les parasites du bois

1. Les Termites

Ce sont des parasites xylophages capables de détruire une maison entière

On peut déceler leur présence lorsqu'on :

- trouve de la **sciure de bois** au sol sans explication
- s'aperçoit que le **bois devient poreux** et que l'on peut y enfoncer le doigt.
- détecte que les ouvertures récalcitrantes, les cadres des portes et des fenêtres ont **tendance à gonfler**
- tape sur le bois et qu'il **sonne creux**



2. La Mérule

Plusieurs signes peuvent révéler la présence de la mérule :

- les éléments en bois attaqués **changent d'aspect**, se déforment ou ramollissent
- des **taches blanches ou orangées** apparaissent sur le bois
- présence d'une **forte odeur de moisissure** et d'humidité...



Conduite à tenir sur les points de reprise



- Si vous constatez que le bois est attaqué ou même en cas de doute, refuser le ou demander à ce qu'il soit déposé dans un contenant spécifique dans la zone dédiée, si existante
- Le bois devra être traité en incinération